

Foire aux questions
Sur l'adaptation des lieux de culte en "zone rouge"
pour le diocèse de Montréal
pour la période du 1^{er} au 28 octobre 2020

1. Comment calculer le nombre de participants aux messes?
Le nombre maximal de participants à une célébration en « zone rouge » est établi à 25 personnes dans l'assemblée, excluant les intervenants liturgiques (prêtre, chantres, musiciens, servants, bénévoles à l'accueil). **Chaque membre d'une famille compte pour une personne, enfants y compris.**
2. Peut-on célébrer la messe dans le stationnement?
Pourquoi pas, dans la mesure où toutes les conditions requises pour prévenir la contamination et le respect des conditions liturgiques sont réunies. Il y a des églises qui ont déjà célébré des messes dans ces conditions; essayez de vous en inspirer et vous organiser pour le temps venu de passer à offrir des célébrations sans risque.
3. Est-ce qu'un registre des participants à chaque célébration est requis?
L'exigence de tenir le registre (nom, courriel et numéro de téléphone) pour les funérailles provient de la santé publique. L'AÉCQ l'étend à toutes les célébrations, pour faciliter le travail de la santé publique advenant une éclosion. Merci de le mettre en place dans les meilleurs délais et de le conserver 30 jours, conformément au décret gouvernemental.
4. Qu'est-ce qu'on fait avec le surplus de fidèles qui dépassent les 25 personnes permises dans le temple?
Vous pouvez prévoir, autant que possible, un accueil des fidèles qui se présenteront, pour dialoguer et prier brièvement avec eux, et leur distribuer la communion s'ils le désirent.
5. Est-ce qu'on peut tenir de célébrations parallèles dans plusieurs salles, en même temps?
Oui. L'utilisation des salles communautaires ou chapelles adjacentes à l'église, avec accès autonomes à la rue sont possibles pour des liturgies de la Parole, des partages d'Évangile, avec ou sans communion, en petits groupes (le jubé n'étant pas considéré comme une salle distincte de l'église).

- 6.** Est-ce qu'on peut inviter les fidèles à rester dehors pour suivre la célébration?
Oui. Pour les petits groupes de 25 personnes, en respectant la distanciation, le port du masque et toutes les autres mesures sanitaires.
- 7.** Est-ce qu'on peut célébrer les funérailles?
Oui. Elles peuvent avoir lieu avec un maximum de 25 personnes dans l'assemblée (ou au cimetière, pour les inhumations), sans compter les intervenants et les bénévoles à l'accueil. Merci de rappeler aux participants les consignes de la santé publique interdisant les rassemblements privés qui pourraient s'ensuivre
- 8.** Est-ce qu'on peut célébrer des mariages, baptêmes, premières communions (et premiers pardons) ou confirmations?
Non. Vous êtes invités à reporter tous les mariages, baptêmes, premières communions, célébrations du premier pardon et confirmations qui étaient prévus pendant le mois d'octobre.
- 9.** Est-ce qu'on peut continuer à offrir le soutien spirituel et l'onction des malades?
Oui, après entente avec les responsables concernés. Les visites dans les domiciles privés et dans les CHSLD ayant pour but d'offrir un service ou du soutien sont autorisées par la santé publique. Nous vous encourageons à être attentifs aux besoins spirituels des personnes seules, malades ou en situation de deuil.
- 10.** Est-ce qu'on peut continuer avec les catéchèses présentiellees?
Non. Pour le mois d'octobre, la situation appelle à ne pas tenir de rencontres de catéchèse en présentiel. Les paroisses qui sont en mesure d'offrir des rencontres en mode virtuel peuvent cependant continuer à le faire.
- 11.** En ces temps froids, étant donné que les gens ont froid dans l'église aux portes grandes ouvertes et que les rhumes s'annoncent, est-ce qu'il est autant requis de super-ventiler ?
C'est vrai que, avec seulement 25 personnes dans la grande église, on peut garder les églises fermées. Dans ce cas, il serait bon d'ouvrir, comme la CNESST le précise, uniquement avant et après les célébrations.
- 12.** Si on a des questions précises, à qui devons-nous les adresser?
Le comité diocésain de déconfinement vous invite à des rencontres virtuelles, tous les mardis, de 12 h 30 à 13 h 30, en français et en anglais. Ce sera l'occasion de favoriser le partage des expériences et des pratiques innovantes pour soutenir la poursuite des activités autorisées dans nos lieux de culte. Pour participer à la rencontre et recevoir le lien de visioconférence, veuillez adresser un courriel à : deconfinement@diocesemontreal.org